

COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AVIS (BRUGEL-AVIS-20170616-242)

Relatif au rapport du gestionnaire de réseau sur l'exécution des missions de service public en matière d'électricité et de gaz pour l'année 2016

Pour les parties « éclairage public », « sécurité des installations gaz »

Donné sur base de l'article 25 de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale et de l'article 19 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale.

Le 16 Juin 2017

Table des matières

1	Contexte.....	3
2	Eclairage public en voirie communale.....	3
2.1	Suivi budgétaire et cohérence avec la proposition tarifaire 2015-2019	4
2.2	Activité de construction.....	5
2.2.1	Construction des installations.....	5
2.2.2	Amélioration de la performance énergétique des luminaires.....	7
2.2.3	Essais sur site et étude URE	9
2.3	Consommation de l'électricité	10
2.4	Entretien systématique	11
2.5	Dépannages et dégâts aux installations.....	11
3	Sécurité des installations intérieures gaz.....	13
3.1	Introduction	13
3.2	Suivi budgétaire et cohérence avec la proposition tarifaire 2015-2019	14
4	Panneaux photovoltaïque et services énergétiques pour les pouvoirs publics	15
5	Conclusion.....	16

Liste des illustrations

Figure 1: Evolution du nombre de luminaires	6
Figure 2: Evolution de la puissance moyenne par luminaire	7
Figure 3: Evolution de la consommation en électricité des luminaires	10

Liste des tableaux

Tableau 1: Récapitulatif éclairage public	4
Tableau 2: Evolution des technologies de lampes dans le parc de luminaires.....	8
Tableau 3 : Evolution du nombre de pannes de luminaires	11
Tableau 4: Délais et taux de dépannage	12

I Contexte

Conformément à l'ordonnance du 20 juillet 2011 (ci-après « ordonnance électricité »), SIBELGA a établi un rapport sur l'exécution de toutes ses obligations et missions de service public réalisées pour l'année 2016. Ces missions découlent du programme des missions de service approuvé, après avis de BRUGEL (BRUGEL-AVIS-20151127-217), par le Gouvernement.

En effet, l'article 25 §1^{er} de l'ordonnance électricité stipule : « *avant le 31 mars de chaque année, le gestionnaire de réseau de distribution soumet au Gouvernement un rapport sur l'exécution de toutes ses obligations et missions de service public réalisées pendant l'année précédente ainsi que les comptes y afférents. Le Gouvernement approuve ce rapport après avis de BRUGEL.*»

Cet avis traite des missions de service public relatives aux activités liées à l'éclairage public et la sécurité des installations de gaz.

Pour ce qui concerne l'analyse des activités dites « sociales » (comme la gestion des clients protégés et hivernaux) pour l'exécution du programme 2016 en électricité et en gaz, elle n'a pas été réalisée dans le présent avis mais dans le rapport annuel de BRUGEL pour l'année 2016.

2 Eclairage public en voirie communale

Le gestionnaire de réseau de distribution SIBELGA, a pour mission de construire, d'entretenir et de renouveler les installations d'éclairage public sur les voiries communales et dans les espaces publics communaux, ainsi que d'alimenter en électricité ces installations.

C'est d'ailleurs, en termes de budget, l'activité la plus importante des missions de service public qui lui sont attribuées. L'objectif de SIBELGA est de fournir aux communes un réseau d'éclairage public de qualité, entretenu en bon père de famille, offrant aux citoyens bruxellois un environnement nocturne propice à la sécurité et au bien-être, tout en tenant compte de prescriptions urbanistiques et esthétiques propres à la ville.

Signalons que sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitales, deux autres acteurs participent également à la réalisation de cette tâche :

- Bruxelles Mobilité, qui assure la gestion de l'éclairage des voiries régionales ;
- Bruxelles Environnement qui s'occupe de la gestion de l'éclairage des parcs et jardins qui relèvent de sa responsabilité.

2.1 Suivi budgétaire et cohérence avec la proposition tarifaire 2015-2019

Les montants projetés repris dans la proposition tarifaire de SIBELGA au niveau de l'activité éclairage public relatifs aux coûts réels¹, au budget programmé (programme OSP 2016) et à aux prévisions tarifaires (propositions tarifaires 2015-2019) sont les suivants :

	Prévision 2015	Programme 2015	Réalisé 2015	Prévision 2016	Programme 2016	Réalisé 2016
Eclairage Public (total)	24.387.327	24.387.327	19.990.418	24.632.640	24.923.077	23.717.757
<i>Entretien de l'éclairage public</i>	5.341.896	5.341.896	4.879.068	5.416.684	5.266.834	5.188.013
<i>Fourniture d'énergie pour l'éclairage public</i>	6.249.373	6.249.373	6.332.863	6.240.753	6.562.398	6.441.257
<i>Construction de l'éclairage public</i>	12.796.058	12.796.058	8.778.487	12.975.203	13.093.845	12.088.487
		Réalité vs programme	-18,0%		Réalité vs programme	-4,8%
		Réalité vs prévision	-18,0%		Réalité vs prévision	-3,7%

Tableau 1: Récapitulatif éclairage public

L'activité éclairage public représente près de 84% du budget global des missions de services public électricité. En 2015, l'écart entre la réalité et le budget tarifaire s'élevait à -18%. Cet écart important trouvait son origine dans la mise en stock comptable de matériel éclairage public, un écart entre le programme d'investissements et la réalité et un nombre de lampes remplacées lors des entretiens systématiques plus faible que les prévisions (voir avis de BRUGEL n° 224)

En 2016, l'écart entre la réalité et les prévisions s'élève à -3,7%. Par rapport au programme, l'écart s'élève à -4,8%. Lors de l'élaboration de la proposition tarifaire 2015-2019 réalisé en 2014, le budget 2016 relatif à l'activité éclairage public consistait en une indexation du programme 2015 excepté le poste consommation qui tenait compte d'une certaine évolution des prix et des volumes consommés.

En 2016, il est parfaitement logique d'observer des écarts entre la réalité et le budget initial.

¹ À la page 39 du rapport de SIBELGA, une erreur matérielle se trouve au niveau du poste personnel de la rubrique construction. Il faut lire 1.600.252€ au lieu de 160.025€

Pour le poste construction : la réalité est inférieure au budget repris tant dans le programme OSP que dans les prévisions tarifaires. Ces écarts résultent principalement des difficultés rencontrées par SIBELGA pour arriver à remplacer le nombre de points lumineux déterminé par la politique d'assetmanagement de SIBELGA (difficultés rencontrées notamment au niveau de la coordination des permis,...).

Pour le poste entretien : SIBELGA précise que la réalité est en ligne avec le programme. La différence avec la proposition tarifaire est due à la mise en conformité et adaptation du réseau d'éclairage public ainsi que le nettoyage et recoating.

Pour le poste fourniture d'énergie pour l'éclairage public : l'écart entre la proposition tarifaire et la réalité résulte d'une augmentation du montant total de la facture électricité (principalement le poste transport). Concernant la consommation, les projections de SIBELGA étaient surestimées de 1,75% par rapport au programme (consommation planifiée de 51.168 MWh et consommation calculée pour le rapport d'exécution à 50.287 MWh).

Au niveau des rapports reçus par BRUGEL dans le cadre du contrôle tarifaire portant sur l'année 2016, les quantités réelles reprises sont de 49.388 MWh. Le coût total pour la fourniture d'énergie pour l'éclairage public est par contre cohérent (6.441.257€).

BRUGEL considère que la différence entre les prévisions budgétaires et tarifaires pour 2016 sont justifiées et acceptables. L'écart par rapport à 2015 est effectivement moindre car la mise en stock comptable du matériel éclairage public constituait une opération non récurrente.

Pour rappel, en 2016, les méthodologies tarifaires (électricité et gaz) ont été modifiées² afin d'adapter annuellement les tarifs OSP sur base des derniers coûts réellement constatés disponibles et relatifs à l'année N-1. Les tarifs 2018 seront ainsi fixés pour le 31 octobre 2017.

2.2 Activité de construction

A l'instar des années précédentes, les activités de construction qui reprennent la construction d'installations en elles-mêmes (et qui comprend également le renouvellement du parc de luminaires) mais aussi les activités liées aux essais sur site, aux études URE et aux plans lumières occupent la première place en termes de budget. Comme indiqué et justifié à la section 2.1, un écart de 7,7% est observé entre les investissements réalisés et les prévisions budgétisées.

2.2.1 Construction des installations

➤ Remplacement des luminaires

En 2016, 2.950 luminaires ont été placés dans le cadre de l'activité « construction » contre 3.219 en 2015. SIBELGA a également procédé à l'installation de 773 luminaire en 2016 dans le cadre de « petits travaux » (travaux effectués suite au remplacement d'un coffret, d'un endommagement causé par un tiers,...), soit 13 de plus qu'en 2015.

² Voir décision n°39 et n°40 de BRUGEL.

Le programme prévoyait le remplacement de 3.480 nouveaux luminaires. Le résultat est donc inférieur à la quantité estimée sur base d'une politique de remplacement d'environ 4% du parc par an. En 2014, le gestionnaire de réseau avait entrepris différentes actions avec les acteurs concernés pour améliorer le processus de construction mais, bien que ces mesures aient eu un effet positif (amélioration de la productivité sur chantier, optimisation des processus,...), elles n'ont pas été suffisantes que pour atteindre l'objectif qui était fixé.

Fin 2016, 82.179 luminaires étaient présents sur le réseau d'éclairage public bruxellois, soit 790 luminaires de plus qu'en 2015.

La figure 1 permet d'illustrer l'évolution constante du nombre de luminaire depuis 2007. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement du nombre de points lumineux lors d'un renouvellement de l'éclairage public existant, par la reprise d'installations (lotissements etc.), par l'extension des voiries ou encore et par la volonté d'éclairer ce qui ne l'était pas toujours précédemment (par exemple, le renforcement de l'éclairage sur les passages piéton).

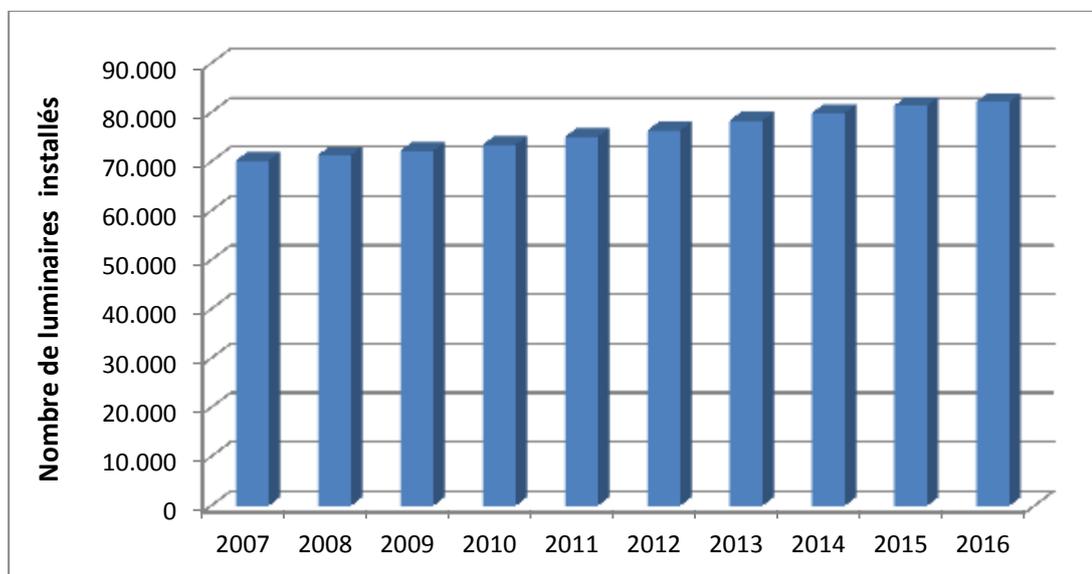


Figure 1: Evolution du nombre de luminaires

➤ Construction du réseau spécifique à l'éclairage public

Pour rappel, la technologie des réseaux dits de « 50/16³ » utilisée dans les années 80 pour les avantages économiques qu'elle offrait (faire passer 4 conducteurs dans un seul câble en tranchée) présente actuellement un état de vétusté et un taux de défaillance importants dans les câbles alimentant les luminaires rendant ainsi l'exploitation de ce type de réseau difficile.

Depuis plusieurs années, SIBELGA remplace progressivement ce réseau pour en construire un dédié exclusivement à l'éclairage public.

³ 3 conducteurs de 50 mm² sont utilisés pour le réseau bas tension et un fil de 16 mm² pour le pilotage de l'éclairage public.

Fin 2016, 120 voiries étaient encore équipées par ce type de câble, soit 15 de moins qu'en 2015.

2.2.2 Amélioration de la performance énergétique des luminaires

Le renouvellement des installations opéré par SIBELGA a permis d'améliorer l'efficacité énergétique globale et ce, malgré l'augmentation constante du nombre de luminaires installés (voir Figure 1). L'amélioration de la performance énergétique est observable à travers l'évolution de la puissance moyenne par luminaire (voir Figure 2).

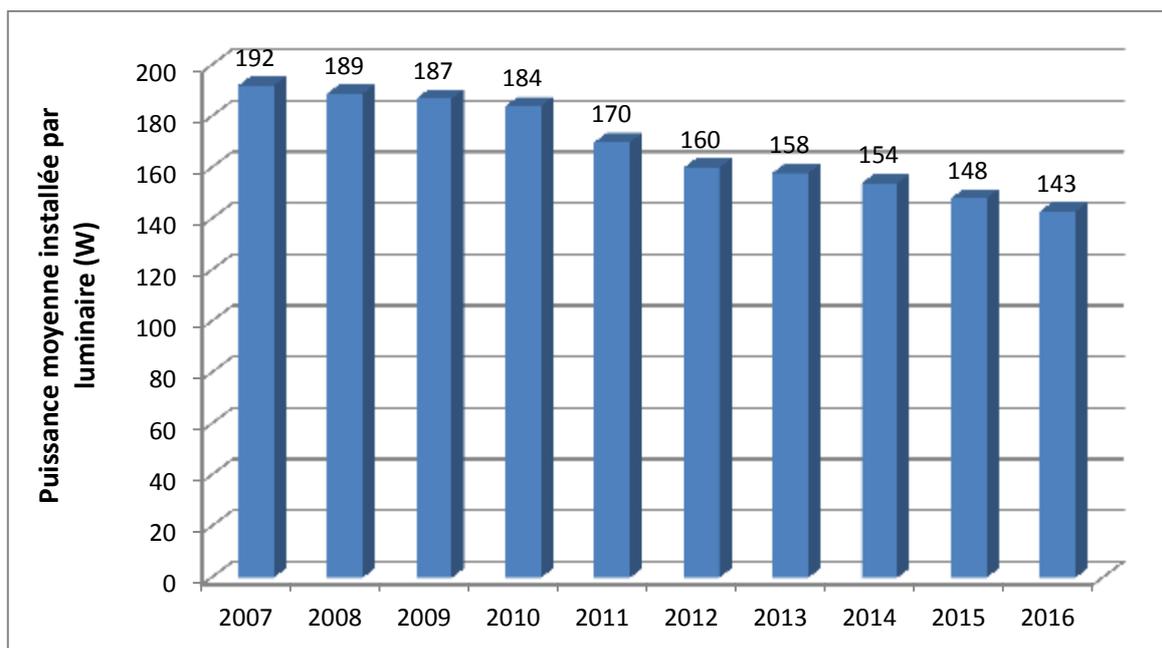


Figure 2: Evolution de la puissance moyenne par luminaire

De 2007 à 2016, on peut observer une diminution de 25,5% de la puissance moyenne par luminaire. L'analyse de cette évolution met en évidence le résultat de la campagne volontariste que SIBELGA a lancé en 2010 et qui vise à remplacer prioritairement les lampes les plus inefficaces d'un point de vue URE.

Pour rappel, la suppression des lampes au mercure haute pression est nécessaire afin que SIBELGA puisse satisfaire aux exigences de la réglementation européenne éco-conception⁴ qui assigne des performances minimales à atteindre pour les lampes entre autres d'éclairage public.

Comme l'indique le Tableau I, les lampes à vapeur de mercure haute pression ne représentent plus que 2,17% du parc en 2015 alors qu'elles en représentaient plus de 10% encore en 2010.

⁴ Directive-cadre 2005/32/CE et règlements adoptés par l'UE en vertu de celle-ci

Type de lampes	2012		2013		2014		2015		2016	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Lampes au sodium haute pression	46 194	58,66 %	44 978	55,90%	39 307	48,08 %	32 376	38,91 %	30 067	35,82%
Lampes aux halogénures métalliques	21 819	27,71 %	26 199	32,56%	34 600	42,32 %	43 927	52,79 %	48 106	57,30%
Sous-Total	68 013	86,36 %	71 177	88,47%	73 907	90,41 %	76 303	91,70 %	78 173	93,12%
Lampes à vapeur de mercure haute pression	6 349	8,06 %	5 176	6,43%	4 012	4,91 %	2 835	3,41 %	1 818	2,17%
Lampes fluocompactes et tubes fluorescents	2 459	3,12 %	2 000	2,49%	1 671	2,04 %	1 706	2,05 %	1 581	1,90%
Lampes incandescentes et halogènes	255	0,32 %	215	0,27%	208	0,25 %	201	0,24 %	177	0,21%
Lampes sodium de substitution mercure	204	0,26 %	203	0,25%	119	0,15 %	105	0,13 %	97	0,12%
Lampes mixtes	32	0,04 %	30	0,04%	32	0,04 %	31	0,04 %	26	0,03%
Sous-Total	9 299	11,81 %	7 624	9,48%	6 042	7,39 %	4 878	5,86 %	3 699	4,41%
Lampes à induction	596	0,76 %	546	0,68%	535	0,65 %	605	0,73 %	609	0,73%
Lampes au sodium basse pression	365	0,46 %	355	0,44%	349	0,43 %	346	0,42 %	289	0,34%
Lampes au Xénon	0	0,00 %	0	0,00%	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00%
Diodes (LED)	480	0,61 %	753	0,94%	917	1,12 %	1 079	1,30 %	1 179	1,40%
Sous-Total	1 441	1,83 %	1 654	2,06%	1 801	2,20 %	2 030	2,44 %	2 077	2,47%
TOTAL	78 753		80 455		81 750		83 211		83 949	

Tableau 2: Evolution des technologies de lampes dans le parc de luminaires

Sur base de l'inventaire des différents types de lampes qui composent le réseau d'éclairage public géré par SIBELGA, plusieurs observations peuvent être réalisées :

- on observe une proportion toujours croissante des catégories de lampes les plus efficaces (la somme de lampes au sodium haute pression et lampes aux halogénures métalliques essentiellement à brûleur céramique) ;
- on relève une diminution du nombre de l'ensemble des lampes énergivores et en particulier des lampes fluocompactes et des lampes à vapeur de mercure haute pression ;
- on constate une augmentation constante du nombre de lampes blanches (lampes aux halogénures métalliques). D'ailleurs, depuis 2015, la proportion de lampes blanches est supérieure à la proportion de lampes jaunes (lampes au sodium haute pression).

2.2.3 Essais sur site et étude URE

➤ Projets en matière de Dimming

Pour rappel, plusieurs projets pilotes de test de dimming sur la voirie et dans les espaces public communaux ont été mis en œuvre par SIBELGA entre 2010 et 2012 à titre expérimentale, notamment pour comparer deux types d'utilisation du dimming : l'utilisation simple (dimming préprogrammé au sein du ballast de chaque luminaire, sur base de plages horaires déterminées et de niveaux de dimming prédéfinis) et celle complexe (préprogrammé au sein d'un contrôleur local et complété d'un système de télécommunication permettant de recevoir et d'envoyer à distance des données et des ordres de commande). Les conclusions de cette étude ont indiqué qu'un dimming simple constitue la technologie la plus mature. Les autres systèmes plus complexes mis en place présentaient encore beaucoup d'imperfections.

Pour 2016, SIBELGA n'avait pas programmé de nouveaux projets pilotes. Les sites équipés de ces systèmes sont restés en fonction mais ne faisaient plus l'objet d'un monitoring.

➤ Projets dans le domaine des LED's

A) Equipement de voiries avec des luminaires à LED :

Entre 2010 et 2012, SIBELGA a mis en œuvre des sites de tests de faisabilité de la technologie LED dans le contexte de l'éclairage fonctionnel en installant 10 luminaires équipés de sources LED. Dans le cadre de ce projet pilote, SIBELGA effectue chaque année des mesures en laboratoire sur un luminaire choisi du réseau et ce, durant 5 ans.

Les résultats des mesures observées de 2011 à 2015 ont mis en évidence une variation de l'efficacité des luminaires. Celle-ci a diminué de 20% en 2013 avant de remonter. L'efficacité en 2015 a diminué de 15% par rapport aux données initiales.

Ces variations sont considérées par SIBELGA comme inexplicables et démontrent la méconnaissance du comportement réel des LED dans une installation réelle et que dès lors, il convient de rester prudent à l'égard de cette technologie lorsqu'elle est appliquée à l'éclairage public.

B) Equipement de passages pour piétons :

En 2013, 6 passages pour piétons ont été équipés de LED avec capteurs de présence. Le bon fonctionnement de ce mode d'éclairage dynamique et l'impact sur la consommation énergétique ont été suivis en 2014. Les premiers résultats sont très positifs puisqu'ils indiquent que ce système a permis d'économiser 70% d'énergie durant les nuits d'automne et d'hiver. Par contre, l'exploitation d'un tel dispositif s'est révélée délicate. Pour obtenir de tels résultats, SIBELGA a en effet procédé à de nombreux réglages spécifiques et a également dû effectuer des remplacements d'appareils défectueux. SIBELGA n'a par ailleurs pas procédé à de nouveaux monitorings en 2016.

C) Comparaison des mesures réalisées entre luminaires classiques et luminaires équipés de LED :

Dans son programme pour l'année 2016, SIBELGA avait prévu de réaliser des tests visant à comparer une installation d'éclairage public à base de lampes à décharge avec ballasts

électroniques (installation à base de technologie classique) à une installation d'éclairage public à base de LED sur des voiries présentant des caractéristiques similaires (profil de voirie, niveau lumineux à atteindre, heures de fonctionnement, ...). Ces tests ont finalement été reportés pour 2017.

2.3 Consommation de l'électricité

Pour rappel, l'énergie consommée par les luminaires n'est pas mesurée mais, estimée en multipliant le nombre d'heures de fonctionnement par des forfaits de puissance préétablis par SYNERGRID (Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique) pour chaque type de lampe.

L'évolution de la consommation électrique des luminaires est illustrée par la Figure 3.

Comme expliqué dans les rapports précédents, en 2010, SYNERGRID a revu les puissances assignées à plusieurs types de lampes sur base d'une campagne de mesure sur site ce qui a eu pour conséquence une réduction de l'ordre de 6,6% de la puissance installée du parc d'éclairage géré par SIBELGA.

La consommation totale de l'éclairage public en 2016 est estimée à 50.287 MWh. La consommation projetée (et budgétisée) était de 51.168 MWh.

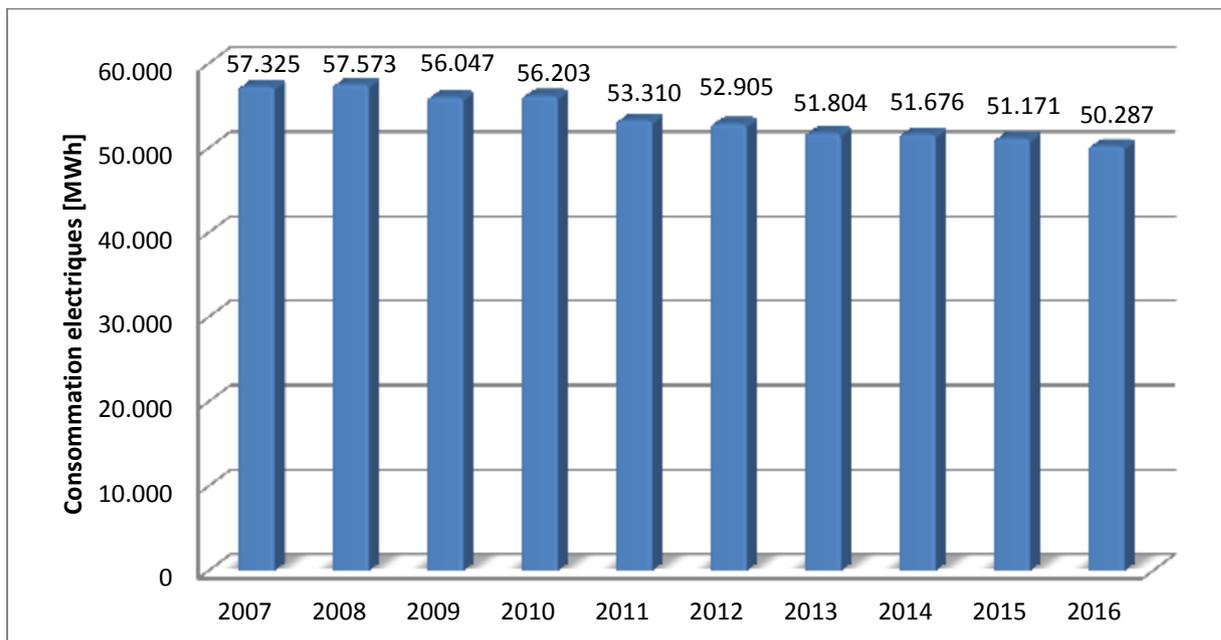


Figure 3: Evolution de la consommation en électricité des luminaires

BRUGEL tient également à souligner que l'utilisation des dernières technologies de lampes a permis à SIBELGA d'améliorer sérieusement la performance énergétique de son parc de luminaires. En effet, les projets proposés en 2016 conduisent à une diminution de 32 % de la puissance par rapport aux installations existantes.

2.4 Entretien systématique

Les activités d'entretien et de dépannage des installations d'éclairage public situées sur les voiries et dans les espaces publics communaux consistent au remplacement systématique et préventif des lampes et au dépannage des luminaires vétustes ou défectueux. Le programme de remplacement systématique des lampes est destiné à agir de manière préventive afin d'éviter des pannes et par conséquent des coûts d'intervention associés.

Ce remplacement systématique est réalisé en fonction de la durée de vie moyenne des lampes. Auparavant, le remplacement des lampes dites « blanches » était réalisé tous les deux ans alors que les lampes dites « jaunes » étaient remplacées tous les trois ans.

Suite à des études et des mesures réalisées en laboratoire, SIBELGA a décidé en 2015 de diminuer la fréquence de remplacement. C'est ainsi que le rythme est passé de 2 et 3 ans à 3 et 4 ans.

Le programme 2016 de SIBELGA prévoyait un remplacement de 20.500 lampes pendant l'exercice. Cet objectif a presque totalement été atteint dans la mesure où SIBELGA a procédé à l'installation de 20.365 lampes.

Comme évoqué précédemment, 2015 fut une année inédite dans la mesure où c'est la première fois que le nombre de lampes « blanches » était supérieur à celui des lampes « jaunes ». Cet événement trouve son origine dans le fait que de plus en plus de communes demandent à SIBELGA de changer de teinte d'éclairage lors de l'entretien systématique.

Si l'on prend en considération que les nouveaux projets d'installations privilégient également les lampes blanches, SIBELGA estime que le parc sera « converti » en 2018.

2.5 Dépannages et dégâts aux installations

Le nombre de pannes observées en 2016 (9.075) est en hausse par rapport à 2015 (8.758). Ce taux de panne confirme l'augmentation qui a pu être observée entre 2014 et 2015.

L'évolution du nombre des différents types de panne est reprise dans le Tableau 3.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pannes individuelles lampes	3.747	3.978	3.168	3.221	4.532	5.132
Pannes individuelle diverses	3.080	3.305	2.797	2.979	2.976	2.747
Panne de section (série de luminaires)	1.721	1.569	1.524	1.419	1.250	1.196
TOTAL	8.548	8.852	7.489	7.619	8.758	9.075

Tableau 3 : Evolution du nombre de pannes de luminaires

Comme l'indique le tableau 3, c'est le nombre de pannes individuelles liées aux lampes (et qui sont transmises aux entrepreneurs externes) qui connaît encore en 2016 une augmentation non négligeable de plus de 13%.

Cette augmentation pourrait s'expliquer par la diminution de la fréquence de l'entretien systématique des lampes opérée depuis 2015 ou à la moindre qualité des lampes installées. SIBELGA indique dans son rapport qu'elle continuera à suivre de près l'évolution de la situation et qu'une première analyse serait effectuée en 2017.

BRUGEL trouve cette augmentation plus que préoccupante dans la mesure où entre 2014 et 2016, le taux de pannes individuelles a augmenté de près de 60%. BRUGEL demande d'obtenir les résultats de l'analyse de SIBELGA dès que ceux-ci seront disponibles.

En outre, SIBELGA est tenu de respecter des délais d'intervention en fonction du type de panne et suivant des conventions de collaboration conclues avec les différentes communes.

	Délais	Taux moyen de dépannage 2014	Taux moyen de dépannage 2015	Taux moyen de dépannage 2016
Pannes individuelles lampes (confiées aux entrepreneurs)	5 jours ouvrables	94%	93,8%	96,4%
Pannes individuelles diverses (confiées aux techniciens SIBELGA)	5 jours ouvrables	94,8%	93,3%	93,9%
Pannes de section (confiées aux techniciens SIBELGA)	2 jours ouvrables	96,3%	93,4%	96,7%

Tableau 4: Délais et taux de dépannage

Il ressort du Tableau 4 que le taux de dépannage s'est amélioré entre 2015 et 2016.

2016 fut d'ailleurs l'une des meilleures années et ce alors, que le nombre de pannes individuelles augmentent depuis 2 ans.

3 Sécurité des installations intérieures gaz

3.1 Introduction

L'ordonnance relative au gaz du 14 décembre 2006 stipule⁵ que SIBELGA a la mission d'offrir aux ménages qui en font la demande un service gratuit de prévention des risques en matière d'utilisation du gaz naturel. Cette mission est remplie par le service Sécurité des Installations Intérieures Gaz (SIIG).

Les type de demandes rencontrées par SIBELGA dans le cadre de cette mission peuvent être très diverses. Sans être exhaustive, la liste ci-dessous en donne quelques-uns :

- Intervention d'ouverture compteur après refus par le service dédié (qui a détecté un danger potentiel) ;
- Visites suite à une anomalie constatée sur des appareils à gaz lors d'une intervention de garde ;
- Visites préalables à l'installation de convecteurs à gaz ;
- Demande de l'inspection régionale des logements de Bruxelles suite à un constat de non-conformité ;
- Demandes des autorités communales, des services de police ou d'incendie dans le cadre d'interventions d'urgence ;
- Demandes d'éclaircissements de la part de sociétés de logements ou d'ASBL spécialisées (Santé-Habitat, Habitat & Rénovation...).

En somme, le service SIIG joue le rôle d'expert-conseil auprès des autorités publiques et de gardien du respect des normes de sécurité auprès des utilisateurs.

En 2016, il y a eu 4058 visites pour problèmes signalés sur les installations intérieures des clients bruxellois, soit une baisse de 14% par rapport au nombre de visites de l'année 2015. En nombre de visites, la fuite sur les installations intérieures constituent la première raison de l'intervention du service SIIG, soit environ 41% des cas. Le signalement de la présence de CO à l'intérieur des habitations se place à la quatrième place, avec 5,2% de toutes les visites. Toutes les visites de l'année 2016 ont mené à 2919 constats ou actions, dont 5,5% de confirmations de la présence de CO, 2,4% d'amenées d'air non conformes et 1% de manque d'entretien d'appareils à gaz.

⁵ l'article 18 de l'ordonnance paragraphe 1 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale, concernant des redevances de voiries en matière de gaz et d'électricité et portant modification de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale spécifie que :

« Le gestionnaire du réseau est en outre chargé des missions de service public suivantes :

1° l'organisation d'un service de suivi de la relation avec le consommateur et la délivrance d'informations en matière de prix et de conditions de raccordement, au bénéfice des clients résidentiels;

2° la fourniture de gaz à un tarif social spécifique aux personnes et dans les conditions définies par la législation fédérale et au Chapitre Vbis;

3° un service gratuit de prévention des risques en matière d'utilisation du gaz naturel, au profit des ménages qui en font la demande. Le Gouvernement arrête le contenu et les conditions d'exercice de cette mission. »

Dans le cadre du projet de conversion du réseau gaz et de l'adaptation des appareils en vue de pouvoir passer du gaz pauvre au gaz riche, ce service SIIG de SIBELGA est bien indiqué pour jouer un rôle important, sous réserve

- qu'il soit doté de moyens suffisants étant donné l'ampleur du travail par rapport à son activité habituelle ;
- que son expertise soit renforcée ;
- que le périmètre de son action soit étendue tout en clarifiant sa responsabilité de façon pragmatique.

En effet, le service SIIG remplit déjà des missions liées à la détection

- de CO ;
- d'installations intérieures non conformes (raccordement à cheminée non conforme, amenée d'air non conforme);
- d'appareils à gaz qui manquent d'entretien.

Or, le passage du gaz pauvre au gaz riche s'accompagne de problèmes sécuritaires et sanitaires si les appareils à gaz ne sont pas compatibles avec le gaz riche, le principal risque étant la production de CO. Si, de surcroît, les installations intérieures à gaz ne sont pas conformes au point d'affecter la capacité d'évacuation de ce CO vers l'extérieure, il peut y avoir un danger de mort.

Plus d'indications, par rapport à ce service et dans le cadre de la conversion, seront données dans un avis de BRUGEL dédié aux modalités pratiques liées au projet de conversion.

3.2 Suivi budgétaire et cohérence avec la proposition tarifaire 2015-2019

SIBELGA exécute cette mission depuis 2008 dans la continuité du passé.

En 2016, les coûts réels liés à cette activité s'élève à 697.852 € soit une diminution de l'ordre de 9% par rapport à 2015 (767.590€). Par rapport à la proposition tarifaire, les coûts réels sont inférieurs de 21% (846.039€).

SIBELGA, précise, dans le cadre du contrôle tarifaire ex post, que les dépenses 2016 sont en baisse par rapport à l'année précédente uniquement parce qu'il y a eu moins d'interventions à la suite des demandes clients. Les visites réalisées pour un motif de fuite par exemple ont diminuées de 23% par rapport à 2015.

A noter également que, suite à l'avis de BRUGEL⁶ sur le programme de service public pour l'année 2017, le Gouvernement a marqué son accord pour que le solde relatif à l'activité de location de radiateurs constitue une activité non régulée.

Bien qu'aucune remarque n'avait été formulée par BRUGEL dans son avis sur le programme 2016, ni par le Gouvernement dans sa décision d'approbation, BRUGEL tient toutefois à souligner la

⁶ BRUGEL-AVIS-2016 | 125-232

proactivité et la loyauté de SIBELGA de ne pas reprendre, dès 2016, à charge des tarifs le solde liés à l'activité de location de radiateurs.

En outre, le contenu et les conditions d'exercice de ces activités dans le cadre cette mission de prévention pourront être mieux précisées en fonction des résultats des différentes études menées ou à mener sur la problématique de la conversion du gaz.

4 Panneaux photovoltaïque et services énergétiques pour les pouvoirs publics

Le rapport d'exécution de SIBELGA fait référence aux projets SolarClick et NRClick. Il s'agit de deux missions de service public qui ont été provisoirement introduites à l'article 24bis de l'ordonnance électricité par l'ordonnance du 23 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2017.

Ces missions portent sur :

- l'accompagnement des pouvoirs publics régionaux et locaux en vue de promouvoir la production d'énergie renouvelable à partir de panneaux photovoltaïques appartenant à la Région, par des informations, des conseils et la mise à disposition desdits panneaux.
- l'accompagnement des pouvoirs publics locaux et régionaux en vue de promouvoir les mesures d'économie d'énergie, par un accompagnement desdits bénéficiaires, des conseils et un support technique.

Ces projets n'étaient pas par conséquent non repris dans le programme de l'année 2016.

Par ailleurs, cette même ordonnance précise expressément que, par dérogation à ce que prévoit la méthodologie tarifaire en matière de prise en charge des coûts des missions de service public, les coûts afférents à ces deux missions spécifiques ne seront pas répercutés dans les tarifs de distribution.

Au niveau tarifaire, ces projets font parties de l'activité non-régulée du gestionnaire de réseau et ne peuvent en aucun cas être financée par les tarifs de distribution. Le caractère de l'activité non-régulée de ces deux missions est confirmé par l'analyse de la grille d'analyse de CEER dans sa conclusion C15-DSO-16-03 du 13 juillet 2015 intitulée « *The Future Role of DSOs* » et s'inscrit dans la lignée de « Clean energy package » proposée par la Commission européenne.

En pratique, SIBELGA a débuté au second semestre 2016 la phase préparatoire des projets régionaux de promotion de la production d'électricité verte et de l'efficacité énergétique dans les bâtiments occupés par les pouvoirs publics régionaux et les pouvoirs publics locaux.

BRUGEL note toutefois que le montant repris, pour les coûts de ces services, dans le rapport d'exécution de l'année 2016 (209189,41€) ne correspond pas à ceux repris dans le cadre de l'activité non régulée de SIBELGA.

5 Conclusion

Conformément à l'ordonnance « électricité », SIBELGA a établi un rapport sur l'exécution de toutes ses obligations et missions de service public réalisées pour l'année 2016. Ces missions découlent du programme des missions de service approuvé, après avis de BRUGEL (BRUGEL-AVIS-20151127-217), par le Gouvernement.

En 2016, et comme c'était le cas par le passé, les activités liées à l'éclairage public représente la principale mission de service public de SIBELGA au regard du budget alloué. En effet, le budget global réalisé pour l'éclairage public s'élève à 23.717.757€ et représente ainsi plus de 78% de l'ensemble des dépenses liées au programme des missions de service public de SIBELGA (30.365.695€).

Globalement, les activités décrites dans le rapport de SIBELGA ont été réalisées suivant le programme annoncé. Toutefois, à l'instar des années précédentes, certaines différences entre certains investissements planifiés et réalisés sont encore observés tels que ceux relatifs à l'installation de luminaires.

Au vu de l'analyse du rapport, BRUGEL estime que SIBELGA assure une bonne gestion de son activité éclairage public. Même si BRUGEL n'oriente pas les choix techniques opérés par SIBELGA, il demeure attentif aux évolutions de conception de l'éclairage public et ses différents impacts.

Toutefois, l'évolution du nombre de pannes depuis 2 ans méritent une analyse plus approfondie des causes et une éventuelle réadaptation du programme d'entretien si besoin est. BRUGEL demande à SIBELGA de le tenir informé des résultats de ses analyses dès que ceux-ci seront disponibles.

En ce qui concerne la mission de prévention des risques en matière d'utilisation du gaz naturel, BRUGEL souhaite mieux préciser l'exercice de cette mission dans le cadre du projet de conversion du gaz L vers le gaz H. Le contenu et les conditions des activités spécifiques à la conversion pourront être établies sur la base des résultats des différentes études menées ou à mener sur la problématique de la conversion du gaz.

L'analyse des activités relatives à la gestion des clients protégés et hivernaux pour l'exécution du programme 2016 en électricité et en gaz n'a pas été réalisé dans le présent avis, mais sera abordée dans le rapport annuel de BRUGEL pour l'année 2016.

En outre, rappelons qu'en 2016, les méthodologies tarifaires (électricité et gaz) ont été modifiées afin d'adapter annuellement les tarifs OSP sur base des derniers coûts réellement constatés disponibles et relatifs à l'année N-1. Ainsi, les tarifs 2018 seront fixés pour le 31 octobre 2017.

Au vu de l'analyse exposé dans le présent avis, BRUGEL remet un avis positif sur les parties du rapport du gestionnaire de réseau sur l'exécution de ses missions de service public en matière d'électricité, partie éclairage public, et de gaz, partie sécurité des installations intérieures pour l'année 2016 et propose au Gouvernement d'approuver ces parties du rapport.

* *

*